

## ANNEXE 1

# Evolution des rôles parentaux dans les familles

*Dans les situations de crise que traversent les familles aujourd'hui sont questionnées les places parentales auprès de l'enfant. Les modèles et rôles parentaux qui sont en pleine transformation dans notre société se croisent avec ceux qui sont issus de l'histoire individuelle pour tisser les rôles parentaux propres à chaque famille. L'auteur interroge ici plus particulièrement la place du masculin et du paternel dans les familles actuelles.*

De nos jours, les anciens clivages entre hommes et femmes sont bousculés et les identifications aux modèles antérieurs sont en évolution. Les rôles d'homme et de femme, de père et de mère, se négocient davantage dans la sphère privée. Le lien affectif quotidien à l'enfant apparaît comme le centre de la famille. La complémentarité des sexes et l'évolution des responsabilités parentales impliquent un jeu psychique et des liens dynamiques dans la famille, où hommes et femmes ont des influences réciproques dans la construction du rôle de chacun et des idéaux qui animent la vie commune. Nous nous proposons d'amener quelques réflexions actuelles sur ces évolutions complexes en portant une attention plus particulière à l'évolution du masculin et à la place du père dans la constellation familiale.

### Évolution historique et sociologique

On évoque volontiers, de nos jours, la perte d'influence de la figure du père et, d'une façon plus globale, la

perte d'autorité des parents. Les sociologues et historiens font observer que, s'il existe un questionnement contemporain, la désacralisation du père est un phénomène ancien. Des évolutions concernant la complexité de la paternité et celle de la maternité peuvent être observées, nous dit C. Castelain-Meunier, au cours de trois périodes qui s'étendent de la société traditionnelle d'avant la Révolution française jusqu'à l'époque industrielle et à l'époque postindustrielle contemporaine.

Dans la société rurale ancienne, la communauté est la base de la survie et la notion d'individualité n'existe pas. La filiation est scellée par le mariage religieux, et le père se trouve investi d'une forte dimension symbolique dans une société très hiérarchisée qui impose des conduites à tous, et en particulier à la femme afin de garantir la paternité. Tout œuvre pour maintenir la tradition et la stabilité sociale, et l'enfant lui-même, quand il survit, reçoit de son père comme de sa mère des valeurs qu'il transmettra plus tard, à son tour.

La période industrielle voit diminuer la puissance paternelle ; elle est en particulier déconnectée du religieux et le mariage comme institution devient un contrat civil. Le père n'a plus tous les droits sur sa descendance, il ne peut plus faire, par exemple, de hiérarchie au moment de l'héritage. Du fait du travail industriel, il s'éloigne du foyer et sa fonction économique devient prévalente. Ses carences à cette fonction peuvent être relevées s'il « boit l'argent du ménage », par exemple. Si le père s'affirme dans la sphère publique et a des droits civils, la mère reste pour l'essentiel une épouse, cantonnée aux tâches domestiques, et à qui revient le soin des enfants. La séparation de l'espace public et de l'espace privé va aller en s'accroissant, renforçant alors le rôle de la mère avec l'exaltation de l'amour maternel. L'État devient très présent et, avec la scolarisation progressive pour tous, il va transmettre les valeurs républicaines et permettre une individualisation des enfants par l'accès aux diplômes. Le père incarne alors

les valeurs citoyennes et nationales et se trouve maintenant investi en tant que chef de famille.

F. de Singly fait observer que ce n'est que dans les années 1960-1970 que le nouveau lien social, introduit par la Révolution française - « liberté, égalité, fraternité » et, en particulier, l'idée de l'égalité entre hommes et femmes qui a brièvement existé à cette époque, par exemple dans le divorce -, va vraiment s'inscrire dans la loi et les mœurs, établissant ainsi un continuum entre la sphère publique et la sphère privée, avec le passage de l'autorité paternelle à l'autorité parentale en 1970 et le divorce par consentement mutuel. Par leur mouvement, les femmes obtiennent à cette même période le droit à la maîtrise de la fécondité et le droit à l'égalité professionnelle. La femme devient sujet social et peut subvenir elle aussi aux besoins de la famille. L'individu devient la base de la société en choisissant lui-même ses engagements contractuels. L'union comme la désunion peuvent être choisies, chacun devient responsable de ses choix. La maternité devient un choix et une affirmation individuelle. Les places parentales sont largement transformées. Et, aujourd'hui, pour le père comme pour la mère, le lien à l'enfant se trouve au centre de la vie familiale.

S'il y a eu une responsabilisation accrue de la place des mères auprès de l'enfant, celle du père se trouve aujourd'hui interrogée, voire revendiquée. La parentalité n'est plus essentiellement une affaire de femme, et fonctions paternelle et maternelle s'inscrivent désormais dans le cadre de la citoyenneté. On ne demande plus seulement à l'homme de définir sa paternité par un lien symbolique, sa présence éducative et affective est plus largement convenue. On voit, par exemple, que la participation aux interactions précoces avec le nourrisson favorisent la construction d'une reconnaissance mutuelle père-enfant qui était moins évidente dans les générations antérieures. Les travaux de nombreux chercheurs montrent la réalité des interactions père-nourrisson, loin de

l'image réductrice du rôle du père qui serait seulement médiatisé par la mère. Le bébé interagit avec sa mère et de même avec son père, et il les différencie très tôt du fait de leurs investissements et comportements différents.

Aussi, dans la paternité actuelle, se trouvent valorisées la présence et l'implication au quotidien de l'homme dans les soins et l'éducation de l'enfant. Cela, en même temps que le rapport homme-femme a évolué et tend vers un partage qui s'exprime autant dans la famille que dans les sphères sociale et citoyenne. Les modèles que ces pères ont eus dans leur enfance et dans les générations antérieures sont trop en décalage pour les aider dans la construction de la paternité qui se dégage actuellement. Il en est d'ailleurs de même pour les femmes. On observe que le vécu psychologique de la parentalisation des pères et le partage de ce vécu entre homme et femme réinterrogent les assignations sexuelles archaïques attribuées aux rôles parentaux.

On voit, à travers ces rappels historiques, que l'idée du « déclin du père » est un fait ancien et la marque d'une évolution continue des rapports sociaux et familiaux. Mais, à la

différence des périodes précédentes, l'évolution actuelle s'est récemment accélérée. C'est en une ou deux générations que le déclin de l'idéal de la toute-puissance paternelle s'est fait et qu'en parallèle on assiste aussi à celui de l'idéal de l'amour maternel. Cela laisse pères et mères d'aujourd'hui inventer ensemble une nouvelle culture parentale, masculine et féminine, paternelle et maternelle, sans pouvoir prendre appui comme leurs parents sur les modèles des générations antérieures.

### La crise de la parentalisation

Ainsi, dans notre société, la génération des parents et celle des enfants traversent une crise du lien social où l'ensemble des liens familiaux est réinterrogé. Dans ce contexte, devenir parent et se ressentir père ou mère de son enfant ouvrent chacun à une identité complexe où les aspects individuels, de couple et de famille, coexistent en même temps qu'ils participent à la réélaboration des idéaux et des valeurs mis en commun.

C'est de cette crise majeure que témoignent les couples et les familles qui nous consultent. Le plus souvent, ces parents montrent que la part d'incertitude propre en général à l'exercice

## ANNEXE 1 (suite)

de la parentalité pèse chez eux, particulièrement sur leurs attitudes parentales. Doutant d'eux-mêmes, ils se sentent incertains dans leur rôle et, ne sachant s'ils font bien ou mal, ils s'interrogent sur leurs capacités parentales de transmettre et de faire partager à leurs enfants idéaux, valeurs et modèles utiles pour leur devenir. Il est fréquent que les difficultés qu'ils rencontrent à vivre l'asymétrie des relations parent-enfant les conduisent paradoxalement à demander à leurs enfants s'ils les reconnaissent dans leurs fonctions et rôles parentaux.

Alain LAFAGE  
Psychologue clinicien

Le Journal des psychologues  
Décembre 2004/janvier 2005 n° 223

# De la parentalité à la condition parentale

## • L'évolution des fonctions et de la condition parentale

Le constat est souvent fait que les parents et les familles ont vu leurs fonctions de plus en plus se réduire par rapport à ce qu'elles étaient dans les sociétés dites traditionnelles (2). Le développement de l'État providence dans le domaine de l'éducation, de la santé, du social, du bien-être de manière générale a contribué à cette recomposition des fonctions de la famille. La fonction parentale s'est peu à peu concentrée sur la dispensation de l'affection. Sur le terrain de l'éducation et de la socialisation, la famille côtoie toutes sortes de partenaires, au premier rang desquels l'école (3). De même pour

la question de la santé ou de la formation aux valeurs morales. Il y a donc l'idée que les parents en font de moins en moins et délèguent de plus en plus à des tiers. Ils partagent leurs prérogatives et fonctions propres pour devenir, en quelque sorte, des co-parents, des co-producteurs de socialisation à côté d'une infinité d'autres partenaires. Le développement des métiers de la famille et de l'enfance, cette armada de professionnels qui jouent un rôle croissant dans la construction des références et des bonnes pratiques parentales, constitue un autre exemple de ces nouveaux partages en matière de fonction socialisatrice. La fonction parentale est donc questionnée de toutes parts.

Autre idée reçue : l'évolution de la disponibilité des parents. Il est courant de dire que les parents sont de moins en moins disponibles. Malgré nos tentatives de réduction du temps de travail, on peut aisément observer que beaucoup de parents jonglent avec toutes sortes de contraintes et sont obligés d'articuler différents temps sociaux ou temps de la vie : le temps personnel, le temps de travail, le temps de trajet, le temps conjugal, familial, le temps pour les enfants... bref, une mosaïque de temps sociaux. Ainsi émerge un nouveau problème public majeur : celui de la compatibilité, de la conciliation, de la négociation de nos temps sociaux. Ceci est central lorsque l'on évoque la question de la parentalité. Les parents sont-ils disponibles ? Ont-ils le

temps pour être parents, pour dispenser toute une série d'informations, de pratiques, à l'égard de leurs proches ? D'où cette autre interrogation : on entend dire que les parents en font de moins en moins, qu'ils sont moins disponibles, qu'ils délèguent de plus en plus.

A contrario, il arrive au moins aussi souvent que l'on défende l'idée que les parents devraient laisser plus de marge de manœuvre et d'initiative à l'enfant, dans une logique de défense de leur statut de personne : les droits des enfants. Au fond, il s'agit alors plutôt de protéger l'enfant de ses tuteurs, de promouvoir une véritable citoyenneté en lui attribuant le plus tôt possible des droits propres

... / ...

## • Une manière de tenir compte des mutations de la famille

En ce sens, le terme de parentalité cherche sans doute aussi à répondre aux évolutions de la famille et des structures familiales. Lors d'une audition devant le HCPF, Alain Bruel disait ceci : *« La famille subit des transformations importantes qui se traduisent par une diversification : forme classique cimentée ou non par le mariage, séquence de monoparentalité choisie ou subie, recomposition plus ou moins durable, etc. D'où une difficulté nouvelle à s'inscrire dans la continuité nécessaire pour amener l'enfant à la maturité par le jeu croisé des fonctions maternelles et paternelles désormais dévolues à des titulaires successifs, quand ils ne sont pas en concurrence directe. »* Pour lui, ce sont donc ces transformations de la famille, cette succession d'adultes qui peuvent jouer cette fonction parentale, qui expliquerait l'émergence et la popularité de la notion de parentalité. Tant que la famille était nucléaire et légitime, fondée sur le mariage (statut définissant des règles, des obligations et des droits), qu'elle

était stable, féconde avec une forte division des rôles des sexes, les notions de parenté (père et mère) suffisaient. Aujourd'hui, on renouvelle notre lexique pour parler de pluriparentalité, de beau-parentalité, de monoparentalité, de grand-parentalité, d'homoparentalité... ; et ainsi rendre compte d'un décor familial de plus en plus complexe. Par rapport au modèle nucléaire des « trente glorieuses » (1945-1975), il ne fait pas de doute que la famille a considérablement évolué : le divorce augmente (40 divorces pour 100 mariages chaque année). La fécondité chute. Après une baisse régulière du milieu des années soixante au milieu des

années soixante-dix (de 3 enfants en moyenne par femme à 1,65), la fécondité connaît une sensible reprise. La France est au second rang, après l'Irlande, en termes de fécondité sur le plan européen (1,9 % enfant par femme). La moyenne européenne est à 1,56 % (Espagne : 1,2 %, Allemagne et Autriche : 1,3 %, de même nombre des nouveaux entrants dans l'UE ont une fécondité inférieure à 1,3) (4).

La famille change en effet, et ce n'est guère étonnant puisque tout a changé autour d'elle. Pourquoi faudrait-il d'ailleurs penser la famille comme une structure immuable, naturelle, fondée sur le modèle nucléaire, un modèle qui existe en effet dans de nombreuses sociétés et depuis fort longtemps, mais qui n'est pas la seule manière d'organiser les rapports sociaux privés dans ce que l'on appelle, en occident, la famille ? Il faut admettre que la famille peut prendre des formes variées et qu'elle est le miroir des transformations de la société globale. La famille est un miroir dans lequel se reflètent et se répercutent les transformations de nos modes de vie. La famille n'est plus ce qu'elle était durant les trente glorieuses, mais on doit mesurer cette transformation à l'aune de ce que cette société des trente glorieuses est elle-même devenue.

... / ...

## ANNEXE 2 (suite)

Nous sommes au début de la réflexion sur la parentalité et sur le travail d'accompagnement de la fonction parentale qui s'esquisse ici et là dans des groupes de parole, dans des interventions diverses des professionnels de la famille et de l'enfance. Mais ce travail devrait d'abord être une réflexion sur la condition des parents. Pour comprendre ce qu'est la condition parentale, il n'y a pas d'autres méthodes que d'écouter et de prendre au sérieux le point de vue des parents, d'analyser les questions de temps parental, de conciliation de ce rôle et de ces fonctions avec d'autres tâches et responsabilités : le temps de travail, le temps conjugal, le temps pour soi, etc. Il faut écouter les parents pour comprendre la manière dont ils conçoivent leur rôle, dont ils délèguent une partie de ce rôle à des

tiers, dont ils composent ce rôle dans un univers de contraintes. Il faut prendre au sérieux ce que disent les parents. Il ne s'agit pas de leur dire qu'ils ne sont pas bons. Souvent, lorsqu'ils n'arrivent pas à gérer la situation, personne ne la gère mieux qu'eux, ni l'enseignant, ni le policier. Ne disons donc pas que c'est de la faute des parents, c'est de la faute d'une société qui dysfonctionne plus globalement sur beaucoup d'autres registres (conditions d'emploi, temps de travail, problème de pauvreté...). Nous pourrions peut-être considérer la notion de parentalité comme un concept utile et bâtissable le jour où nous serons parvenus à extirper le discours moralisateur et normatif qui le fonde dans l'opinion publique et dans le discours politique. ■

**Claude Martin**

**Sociologue, directeur de recherche CNRS au CRAPE (Centre de Recherches sur l'Action Politique en Europe – Rennes-I) et directeur du LAPSS (Laboratoire d'Analyse des Politiques Sociales et Sanitaires) – ENSP (École Nationale de la Santé Publique) – Rennes.**

(2) Voir à ce sujet Claude Martin (2004), Les fonctions de la famille, *Cahiers français*, n°322, Paris, Éd. La Documentation Française.

(3) Il est d'ailleurs remarquable que l'actuel ministre de l'Éducation Nationale propose dans son nouveau projet pour l'école de restaurer l'autorité des enseignants, face à celle des parents. De toute évidence, voilà un front sur lequel les parents se sont repliés.

(4) Voir Claude Martin « Familles et générations : grandes tendances », in L'état de la France, Paris, 2004, Éd. La Découverte.

Ecole des parents Hors série mars 2005

HCPF : Haut Conseil de la Population et de la Famille



## ANNEXE 3 (suite)

mentale, foyer éducatif...), si les personnes ne recouvrent pas d'elles-mêmes leur autonomie.

« Notre mission est davantage d'évaluer les situations que de soigner une pathologie », précise Guy Benloulou. « Une femme battue par son mari depuis des années a divorcé au bout de deux mois passés chez nous. Jamais nous ne lui avons parlé de son époux, mais nous lui avons parlé d'elle et de l'image qu'elle renvoyait à ses enfants avec le risque de répétition plus tard. Plutôt que de la victimiser, nous l'avons responsabilisée. » Pas besoin non plus d'organiser des thèmes pour les groupes de parole, « les familles qui s'y retrouvent ont des vies tellement remplies que les sujets émergent très vite ». Toutes les problématiques sont abordées : l'éducation des enfants, les problèmes scolaires, la crise dans le couple (violences, divorce...), la sexualité, la place du père... Beaucoup de parents, confrontés aux difficultés d'autres parents, relativisent leurs problèmes par un effet-miroir. « Plusieurs familles se rencontrent et créent des liens entre elles. Elles s'échangent leurs numéros de téléphone et se rejoignent en dehors du centre », explique Josiane Haddad. Le rôle du travailleur social devient même parfois accessoire, les parents finissent presque par oublier sa présence et échangent exclusivement entre eux. « Récemment, une femme, dont la fille de 15 ans est anorexique a discuté dans un groupe avec une autre maman qui avait été elle-même anorexique à cet âge. L'effet a été très fort. Il n'aurait sans doute pas été le même si le discours était venu d'un psychologue ou d'une assistante sociale plutôt que d'une autre mère », estime la directrice.

Mais le travail avec les parents ne va pas sans celui effectué avec leurs enfants. « Le point de départ de la crise parentale est généralement une difficulté avec l'enfant mais, comme rien n'est simple, cette difficulté est souvent la résultante des problèmes

dans le couple ou la famille au sens large », ajoute Sabine Funck, l'autre psychologue du lieu. Depuis sa création, La Maison des familles et des cultures travaille en collaboration avec différents établissements scolaires de Paris et sa région, qui peuvent lui signaler des cas de prise en charge. A l'avenir, le centre compte davantage encore développer son travail auprès des écoles. Un partenariat est en négociation avec le rectorat de Paris, pour permettre aux animateurs de se rendre dans différents établissements et de dialoguer avec les jeunes et leurs professeurs. « L'approche avec les enfants est plus délicate, surtout avec les adolescents », confie Guy Benloulou. *Beaucoup rejettent la figure du professionnel, certains ont connu la police, la justice, ou le médical et arrivent sur la défensive. "Pourquoi voir le psy ? Je ne suis pas fou, je n'ai rien à lui dire", voilà leur discours.* » Pas question donc de leur faire la morale ni de choisir l'affrontement. « Nous leur disons simplement : "tu peux tout me dire, je t'écoute, je ne te juge pas, je n'irai rien répéter à tes parents, à tes professeurs ou à la police". »

Et cela marche. Petit à petit, les travailleurs sociaux ont su gagner la confiance des jeunes les plus réticents. « Beaucoup reviennent volontiers, car ils sont étonnés d'être traités comme des adultes par d'autres adultes », explique Guy Benloulou. La médiation parents-enfants permet souvent de réajuster les rôles de chacun dans la cellule familiale, tant de la part des enfants en quête d'amour ou d'identité, que des parents en attente de la réussite scolaire des enfants. « Nous tentons d'expliquer aux parents deux écueils éducatifs à éviter : vouloir comprendre à tout prix son enfant en se mettant à son niveau

et être son "copain", et refuser à l'inverse tout dialogue et devenir son "ennemi" », indique Sabine Funck. Les ateliers ont aussi pour objectif d'aider les enfants et les adolescents à s'exprimer. En stimulant leur imagination et leurs potentiels intellectuel et créatif, les animateurs les amènent à acquérir une meilleure image d'eux-mêmes et de nouveaux comportements dans leur vie sociale, scolaire, familiale...

Parmi les projets, le lancement en novembre d'un atelier insertion-intégration pour les 16-25 ans (1). Depuis un an, les animateurs du centre ont souvent été interpellés par des parents d'adolescents ou de jeunes adultes sans qualification professionnelle.

« Beaucoup des jeunes que nous recevons sont issus de l'immigration. Ils sont sortis du système scolaire sans diplôme ni formation, et sont souvent victimes d'une discrimination à l'emploi dès qu'ils cherchent un travail », commente le psychologue. Il s'agirait donc, par le biais d'un atelier, de leur donner les clés d'accès au monde salarié : ses codes langagiers, comportementaux, vestimentaires... Les jeunes n'apprendraient pas à rédiger un CV, ni n'entameraient la recherche d'un emploi précis. « Nous ne leur offririons pas un job, précise Guy Benloulou, nous ne sommes pas une ANPE pour jeunes. Nous voudrions simplement leur faire découvrir un monde qu'ils connaissent mal et leur expliquer qu'ils y ont leur place, contrairement à ce que beaucoup pensent. »

Mais pour mener à bien ce projet, de nouvelles subventions sont nécessaires. Actuellement, la maison est financée par le conseil régional d'Ile-de-France et la caisse nationale des allocations familiales. Elle souhaiterait pouvoir aussi bénéficier des subsides de la Mairie de Paris qui a donné son accord de principe. Cet apport financier, en plus de rendre possible le projet d'atelier insertion, permettrait également au centre d'ouvrir le week-end. « La demande est forte mais pour l'instant, nous n'avons pas les moyens humains et pécuriaires de tenir une permanence le samedi et le dimanche », explique Josiane Haddad. Le besoin en personnel stable, embauché à temps plein ou à mi-temps, se fait de plus en plus pressant.

**Bastien Bonnefous**

(1) En partenariat avec les missions locales, les clubs de prévention, les antennes jeunes et les établissements scolaires.

« Les enfants  
sont étonnés  
d'être traités  
comme  
des adultes  
par d'autres  
adultes »

### TOUTES LES FAMILLES ET TOUTES LES ORIGINES

La Maison des familles et des cultures a accueilli, en 2004, 29 % de familles monoparentales, 19 % de couples, 9 % de familles recomposées.

15 % des entretiens réalisés avec les jeunes concernent les 12-17 ans.

Les médiations au sein des couples arrivent en tête des actions réalisées (32 %), suivies par les médiations parents-enfants (26 %), les groupes de parole parentaux (20 %), les médiations culturelles (12 %) et les médiations grands-parents-petits-enfants (10 %).

40 % des familles sont originaires du nord de Paris, 32 % du sud de la capitale, 14 % du Val-de-Marne, 12 % de Seine-Saint-Denis.

29 % des familles sont sans religion, 24 % juives, 20 % musulmanes, 19 % chrétiennes, 8 % bouddhistes.

## ANNEXE 4

### Les REAAP : réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

Le lancement des réseaux a été annoncé lors de la Conférence de la famille du 12 juin 1998 par le Premier Ministre et la Ministre de l'emploi et de la solidarité.

Extraits des circulaires du 9 mars 1999, du 20 mars 2001 et du 17 avril 2002

#### *Les objectifs et le fonctionnement des réseaux*

Les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents ont pour objectif d'aider les parents dans l'exercice de leur fonction parentale, avec une double préoccupation : permettre le développement des relations entre les parents, faciliter l'accès à l'information et favoriser le contact avec des professionnels.

Les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents fédèrent des actions qui s'adressent à toutes les familles. Il s'agit à la fois de renforcer les initiatives, de les développer et d'en susciter de nouvelles, avec le souci constant de mettre en réseau les différents intervenants, en respectant leur diversité, en construisant leur cohérence. La Charte constitue le lien entre toutes les initiatives. Afin d'assurer la cohérence et l'impulsion nécessaires, un comité d'animation a été mis en place dans chaque département (CAD), à l'initiative du Préfet. Il est animé par un pilote et/ou des copilotes. Il regroupe les institutions et les associations qui, dans le département, sont engagées dans l'écoute, l'appui et l'accompagnement des parents.

Il a pour objectifs :

- d'informer les parents sur les initiatives susceptibles de les accompagner,
- de promouvoir des rencontres et échanges entre les différents opérateurs, de favoriser la confrontation et l'évaluation des pratiques, la capitalisation des savoir-faire,
- d'encourager les synergies entre les associations et les administrations des services publics qui interviennent auprès des enfants et des familles,
- de valoriser les actions significatives et d'évoquer les besoins non satisfaits.

Afin de soutenir financièrement les actions et projets des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, un comité de financement regroupe des représentants des principaux organismes.

Au niveau national, un comité de pilotage, défini en annexe de la première circulaire, animé par le délégué interministériel à la famille, se réunit régulièrement. Il regroupe des

.../...

## ANNEXE 4 (suite)

représentants institutionnels et associatifs. Il a pour mission de suivre la mise en œuvre de la Charte et maintenir une vigilance éthique, d'assurer l'impulsion des REAAP en liaison avec les « têtes de réseau » au niveau national et avec les comités départementaux d'animation.

Il s'appuie sur une cellule nationale d'appui technique (CNAT) qui favorise la circulation de l'information et l'animation partagée entre les différents partenaires nationaux, départementaux ou locaux des réseaux, propose un soutien méthodologique, documentaire ou plus réflexif (thématique), concourt au recensement et à la mutualisation des expériences de soutien à la fonction parentale, rend leur présentation accessible sur le site Internet [www.familles.org](http://www.familles.org)

La circulaire 2002 pérennise les objectifs généraux des réseaux :

- s'adresser à toutes les familles, valoriser prioritairement les rôles et compétences des parents,
- participer à la construction d'un système d'animation partagée,

incite à poursuivre le mouvement engagé en y ajoutant trois nouveaux objectifs :

- accompagner les familles en conflit, en voie de séparation, ou même séparées,
- veiller à ménager des espaces et des moments au bénéfice des pères,
- aider les familles à prendre en charge les problèmes concernant plus particulièrement les adolescents,

et retient quatre priorités :

- une plus forte implication des parents,
- un travail plus intensif en partenariat avec l'école, associant en particulier les parents de préadolescents et d'adolescents,
- une gestion plus opérationnelle des moyens affectés au financement des réseaux,
- une meilleure articulation avec les dispositifs existants.